

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 252 6 décembre 1973  
Dixième année  
Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1974: 36 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
(bureau ouvert le matin)  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner  
Jean-Claude Crevoisier  
Jean-Daniel Delley  
René Duboux

252

# Domaine public

## En retard d'une crise

Le Conseil fédéral faisait du scrutin du 2 décembre un vote de confiance. Dans ce but, il veillait à ne pas déplaire, comme s'il était éligible par le peuple, et à la veille de l'être. Beaucoup de hausses, celles notamment qui sont nécessaires pour combler le déficit béant des régions publiques, étaient prêtes. Elles furent retardées pour que la démonstration de l'efficacité des arrêtés fût probante. A 9,5 % d'inflation, ce fut très c.q.f.d.

En fait, le Conseil fédéral a été servi, très largement du moins, par les événements. Ce relent d'économie de guerre, ces récessions à l'horizon noir ont suscité un réflexe patriotique. Le moment était mal choisi pour semer la pagaille économique.

Mais il est évident, et pour les mêmes raisons, que les mesures ratifiées par le peuple ne sont plus le remède adéquat et suffisant.

Nous avons à plusieurs reprises démontré ici que l'inflation était entrée dans sa phase accélérée. Elle est caractérisée par la fuite devant la monnaie, la recherche de valeur refuge y compris les matières premières. La crise du pétrole ne fait que stimuler encore ce phénomène profond en y ajoutant des éléments de désordre.

De nombreux secteurs économiques ne vont plus pouvoir résister à ce rythme. Une récession com-

mencera déjà à développer ses effets, que l'inflation sera encore à son apogée.

Dans cette perspective de difficultés graves, la bataille de l'Union syndicale avait son sens. Il était opportun de faire comprendre que le poids des circonstances pénibles ne devait pas unilatéralement peser sur les seuls salariés.

Qu'on nous permette de dire que la bataille a été mal menée. Jucker a cru bon de prétendre que non seulement un contrôle des salaires était injuste (ce qui était son devoir), mais que de surcroît un contrôle des prix serait inopérant (comme s'il n'avait pas été opérant lors de la dernière guerre, et depuis, dans de nombreux pays). Ainsi la lutte apparaissait plus égoïste que riche d'un contre-plan économique.

Mais il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de proposer un contrôle des prix. La situation exige des mesures plus rigoureuses encore, capables de susciter une vraie adhésion populaire. Notamment l'interdiction de toute spéculation, ce qui implique la création immédiate d'un statut du sol urbain. Une fiscalité plus rigoureuse sur les hauts revenus, une partie des ressources ainsi obtenues étant gelées au titre de réserves anti-récession.

Ce n'est pas le rationnement de la benzine qu'il faut préparer, mais un plan anti-stagflation, inspiré par une volonté égalitaire. Et pour cela, les quatre-z-arrêtés ne sont pas les quatre-z-as.

## A nos lecteurs: un an III de DP hebdo

Pour une troisième année de DP hebdo ! Pour que ce journal vive et se développe, continuez à le soutenir et abonnez vos amis !

Au moment des échéances de fin d'année, nous ne voulons pas faire de phrases inutiles.

« Domaine public » vit depuis dix ans du seul soutien de ses lecteurs, et plus que jamais l'équipe rédactionnelle tient à cette forme de confiance, à cette collaboration avec les amis du journal.

Il n'y a pas autre chose à ajouter !

Tout au plus merci à ceux qui permettront que DP paraisse en 1974 dans la même indépendance que jusqu'ici.

Indépendance financière : cet hebdomadaire refuse l'invasion dangereuse de la publicité, et il reste l'un des seuls à se tenir strictement à cette règle.

Indépendance politique : s'il veut être un rassemblement de la gauche, DP n'émarge à aucun budget d'aucune organisation politique.

(mode d'emploi en pages suivantes)

## Partis politiques et organisations syndicales au pied du mur

*Nous consacrons, dans ce numéro, une place exceptionnellement importante au courrier. La lettre qui suit a le mérite de poser concrètement et sans acidité des problèmes importants pour l'avenir des partis politiques et des organisations syndicales. Nous souhaitons que ces lignes soient l'amorce d'un débat sur ce sujet, dans ces colonnes au besoin (réd.).*

Messieurs,

Après avoir milité, dans le PS et la VPOD, j'ai dû diminuer mes activités politiques, tout en prenant conscience d'une grave disproportion entre les résultats obtenus et la quantité d'énergie déployée, trop souvent en pure perte.

Il m'a fallu admettre qu'on ne pouvait se diviser à l'infini et qu'il y avait des choix à faire. Mais lesquels ? Je ne sais plus très bien où et comment être vraiment utile (...)

### Thème de réflexion N° 1

Une loi n'est acceptée qu'à la condition de répondre à un besoin nettement ressenti par la majorité. Dès lors, la gauche me semble commettre une erreur lorsqu'elle axe en priorité ses efforts sur l'élection puis sur le travail des représentants dans les assemblées législatives et les exécutifs alors qu'il faudrait commencer par rendre la masse consciente de certains besoins.

Or l'information n'atteint, ne catéchise et n'agace finalement que des convaincus : on reste en famille.

Que de temps perdu à épiloguer sur le gain d'un ou deux sièges !

Combien de fois chacun de nous n'a-t-il pas âprement discuté, pesé chaque terme de « manifestes », de « rapports », de « résolutions », de « programmes d'action » (quelle ironie) dont le texte apparaît, généralement tronqué, dans un

journal où il est relu par ses auteurs pour disparaître ensuite dans l'oubli. Efficacité ?

### Thème N° 2

*Place réduite et satisfaction limitée* sont le lot, dans les partis traditionnels, des personnes peu douées et peu intéressées par les joutes oratoires (surtout si elles n'ont pas de dispositions spéciales pour l'encartage de bulletins de vote dans des dépliants électoraux).

Alors, qui reste, et pourquoi ? L'analyse sociologique des motivations de ceux qui assistent aux assemblées serait certainement pleine d'intérêt.

De plus l'information et la discussion coïncide généralement avec l'heure des décisions. Elles permettent surtout à quelques responsables de trouver une caution à leurs idées, et l'occasion de ridiculiser les « trouble-fête ».

### Thème N° 3

Publicité, loisirs passifs, fatigue nerveuse font glisser une part croissante de la population dans une apathie troublée épisodiquement par un profond sentiment d'impuissance ; ne conviendrait-il donc pas d'étudier sérieusement les diverses formes possibles de « participation » dans *les organisations qui la préconisent ?* Y a-t-il des formes d'action liées à la vie de tous les jours qui permettraient à des militants d'être utiles et d'en prendre conscience, même s'ils sont peu attirés par le travail parlementaire, la discussion et le prosélitisme ? On n'y a pas assez pensé, parce que les responsables des partis se recrutent précisément parmi les « orateurs ».

N'est-il pas regrettable de constater que les partis de gauche n'ont rien retiré de la leçon que donnent des mouvements qui se consacrent, avec quelle énergie et quel sens du concret à des actions précises (Association des consommatrices, Mouvement populaire des familles, WWF, etc.).

### Thème N° 4

La gauche démocratique, pas plus que ses adversaires, n'a su adapter son programme d'activité de façon cohérente aux préalables posés par la diminution des ressources naturelles et les progrès de la pollution, d'où un malaise croissant pour nombre de militants. Il ne suffit pas de parler de croissance qualitative. Déjà certains pays continuent leur production (pétrole, bien sûr, mais aussi bois nordiques et tropicaux ; et cela continuera).

Il y a donc *un style de vie nouveau à proposer* et pour cela il faut prendre l'initiative d'expériences pilotes qui devraient être suscitées, soutenues, vécues. Quel parti, quel syndicat tente-t-il quelque chose dans ce sens ?

### Thème N° 5

*Ne devrait-on pas admettre qu'une des tâches principales d'un parti devrait être désormais de coordonner l'effort personnel des hommes de bonne volonté ?*

Est-il toujours vrai que les hommes n'admettent une limitation de la consommation qu'à la condition que d'autres en fassent les frais ? Je croirais plus volontiers que la plupart d'entre nous doutent de l'efficacité d'un effort isolé et seraient puissamment aidés par l'assurance qu'ils tirent à la bonne corde et que d'autres s'y attellent aussi.

J'essaie d'orienter ma consommation en évitant le plus possible le gaspillage, mais sans supprimer si possible des occasions de travail. Je me passe orgueilleusement d'une auto ; ma famille fait sa musique plutôt que de nourrir le culte des vedettes ; mes légumes poussent allègrement, sans la collaboration des industries chimiques. Ai-je raison ? Dois-je acheter du thé de Ceylan alors qu'on exploite odieusement les ouvriers producteurs ? Puis-je valablement lutter contre la publicité au kilo, par exemple en renvoyant en port dû les lettres personnelles que m'adresse « Tous Loisirs » ? Puis-je, par mes achats, infléchir la production dans un sens raisonnable ? Ai-je rai-

son de préférer par exemple à un récipient en plastique une corbeille faite d'osier qui repousse, etc.

Mon parti, mon syndicat, ne me donnent aucun conseil, aucune réponse à mes questions, et pourtant quelle action ne pourraient-ils pas avoir, sans obliger pour autant leurs membres à davantage de soirées prises par des « comités ». Ils dissertent gravement du coût de la maladie, mais ignorent les efforts de ceux qui ont prouvé qu'on pouvait ne pas être malade moyennant un retour à une vie et une alimentation normales.

Ils ne sont pas réformistes, mais trop souvent résignés ; résignés à la tyrannie de l'automobile, de l'industrie des médicaments, du tabac, de la publicité, comme incapables d'imaginer qu'il y aurait d'autres remèdes que le recours à l'Etat.

#### Thème N° 6

Il faudrait, après avoir suscité le goût d'un comportement personnel cohérent, créer le cadre dans lequel il pourrait se manifester. Je ne peux qu'énumérer :

a) création de groupements où, en dehors de tout sectarisme, on tenterait un travail mixte : par exemple  $\frac{2}{3}$  du temps de travail consacré à la production industrielle,  $\frac{1}{3}$  à la production agricole (jardin, vergers, plein air, activités allant à la rencontre de besoins ataviques singulièrement profonds ; économie d'énergie (voir Illich !)

b) création d'organisations de soutien d'activités méritant d'être encouragées ; par exemple, des ateliers d'entretien du matériel ménager ou routier, ou encore une ligue de gens décidés à soutenir un artisanat adapté à la vie actuelle ;

c) création de maisons familiales construites avec la participation des futurs propriétaires (il faudrait mettre à disposition un matériel, faire des achats collectifs, intéresser des architectes) ;

d) imaginer des maisons de retraites où des vieillards pourraient cesser de se sentir devenus des fardeaux inutiles (entretien d'une basse-cour, petits travaux, sciage de bois, etc.) ;

e) créer une commission formée d'écologistes bien sûr, mais aussi de sociologues, d'économistes, de « moniteurs de vie saine », qui pourraient coordonner une consommation volontairement orientée.

Je suis bien conscient de ce que ma lettre peut avoir d'agaçant pour des lecteurs préoccupés par les mêmes problèmes ; cependant, ai-je vraiment tort de souhaiter qu'une organisation syndicale ou un parti deviennent des rassemblements de gens qui souhaitent agir et en trouvent l'occasion, avec l'aide nécessaire ? Nos organisations de gauche souffrent sans doute d'être formées d'une majorité de citoyens habitués aux solutions toutes cuites.

F. Simond

## Les Chambres malades de la LAMA

Une fois de plus, en matière d'assurance-maladie, les médecins et les caisses ont fait la loi : le Conseil national a accepté, en la modifiant quelque peu, la version de la loi mise au point par les Etats, et inspirée du projet commun des médecins et des assurances. La minorité de gauche s'est battue pied à pied appuyée ici et là par quelques députés bourgeois. Sans succès.

Au cours de ces débats aux Chambres les intérêts des malades n'ont pas fait le poids. On s'est mis d'accord sur une solution « raisonnable » impliquant, pour répondre au leitmotiv de la majorité, des charges supportables pour l'économie et pour les finances publiques. Soit la même chanson qui a ponctué toute l'histoire de l'assurance sociale en Suisse. Pourtant la charge globale entraînée par les projets en présence est à peu de chose près identique. Ce qui change d'un texte à l'autre, c'est la répartition de la charge ; et c'est là qu'est le problème politique.

### Répartition de la charge

	Actuellement	Projet PSS	Projet Etats
Assuré	75 %	48 %	64 %
Patron	4 %	36 %	20 %
Collectivité	21 %	16 %	16 %

C'est dire que l'initiative socialiste garde toute sa valeur, et particulièrement dans la mesure où elle ancre un principe clair et simple dans la Constitution : le droit à la santé. Un atout maître si l'on sait que le texte adopté par les Chambres (bientôt dépassé du reste) donnerait lieu encore à de nouvelles et interminables négociations ; et ce à propos d'une question qui doit être résolue dans les plus brefs délais.

### Et la pratique médicale ?

S'étonnera-t-on enfin des limites de la réflexion parlementaire au sujet de cette révision de la LAMA ? Ce serait souligner les carences d'un débat qui a pu porter sur le principe de l'assurance-maladie, sans aborder la pratique médicale elle-même. Nous reviendrons sur ce dernier aspect du problème dans un prochain article.

## A nos lecteurs (suite)

Manifester votre soutien à DP, mais c'est très simple ! D'abord payer votre abonnement (33 fr., le prix n'a pas changé pour l'année prochaine) au moyen du bulletin vert encarté dans ce numéro. Le plus tôt sera le mieux pour la quiétude de l'équipe de DP à l'approche des fêtes.

P.S. 1. — Si le bulletin vert vous manque, veuillez noter que le CCP se trouve en page 1.

P.S. 2. — Des indications très lisibles de l'expéditeur facilitent grandement la tâche de l'administration.

P.S. 3. — Si vous désirez faire davantage, voir en dernière page.

# Sucre de canne ou sucre de betterave: la Suisse à la traîne de l'Europe

*Du « satellitisme intellectuel » ! C'est par ces mots que M. Christoph Eckenstein, ancien directeur de la CNUCED et collaborateur du Département de l'économie à Berne<sup>1</sup> qualifie la position de la Suisse (et plus particulièrement celle des responsables de l'économie helvétique) au chapitre du développement des pays du tiers monde : « On ne fait que ce que les autres font. On ne s'engage pas activement pour satisfaire certaines demandes du tiers monde. On ne présente pas de nouvelles idées sur ce qui devrait être fait. »*

*Qui niera que les relations de la Suisse avec le tiers monde soient pourtant à l'ordre du jour ? Et particulièrement en cette période de dimanches sans essence. Naît le sentiment diffus de l'interdépendance des continents au point que, les véritables conséquences d'une pénurie de pétrole apparaissant peu à peu à l'opinion, un nouveau classement des mondes pourrait bientôt voir le jour : le tiers monde deviendrait le premier monde et vice et versa.*

*Le pétrole n'est du reste pas seul en cause : l'évo-*

<sup>1</sup> Ces propos de M. Eckenstein ont été reproduits dans un des deux bulletins du Service d'information tiers monde (Neufeld 9, case postale, 3000 Berne 9) consacrés à la politique du sucre, et dont nous tirons l'essentiel des données et propositions développées ici.

## 1. Le marché mondial

Le marché mondial du sucre est extrêmement complexe. Sur les 77 millions de tonnes de la récolte de 1972/73, les  $\frac{2}{3}$  vont être consommés dans les pays producteurs eux-mêmes. Il y a donc ce qu'on appelle un marché interne important. Les 30 % seulement du sucre récolté dans le monde sont exportés et commercialisés sur le marché international. La moitié de ce sucre commercialisé est traité dans le cadre de marchés

*lution du prix des matières premières pèse sur l'économie mondiale tout entière. Et il est une denrée qui met en lumière de façon flagrante l'insuffisance de nos conceptions en matière de relations avec le tiers monde : le sucre.*

*Trois données de base situent l'enjeu dont il sera question ici :*

*1. Pour les pays en voie de développement, le sucre est le principal produit agricole d'exportation après le café (produit de la vente en 1971 : 2,9 milliards de dollars) ;*

*2. Sur le marché du sucre se concurrencent le sucre de canne, produit dans les pays en voie de développement, et le sucre de betterave, provenant avant tout de l'Europe ; or, aujourd'hui, la demande de sucre est plus importante que la production : qui va s'imposer pour satisfaire les besoins nouveaux mis en évidence par la FAO pour les années 80 ? les betteraviers des pays riches ou les cultivateurs de canne du tiers monde ?*

*3. En Suisse, la production indigène de sucre est soumise à un régime assez sévère de la part de la Confédération, et ce produit tient une place importante parmi nos importations de produits agricoles ; notre pays a donc les moyens de faire pencher la balance.*

préférentiels et garantis, régis par des accords. Le reste, donc environ 15 % de la récolte totale, est vendu sur le marché libre des bourses de Londres et New York. C'est ce reste qui définit les prix mondiaux pour le sucre.

Le marché international du sucre se divise en cinq catégories :

*A. L'Accord international sur le sucre (AIS). Le premier accord international sur le sucre a été signé en 1954, mais il ne fonctionne réellement que depuis 1968. Le but de cet accord est de*

stabiliser le prix du sucre, c'est-à-dire de le maintenir dans des limites fixées, et ceci par des mesures permettant de régler la quantité de sucre offerte sur le marché mondial. L'accord interdit aux pays membres importateurs d'acheter du sucre à des pays exportateurs non membres dès que le prix du sucre tombe plus bas que la limite inférieure prévue. Il touche 42 % des échanges mondiaux, mais moins de 15 % de la consommation mondiale. 33 pays exportateurs et 20 pays importateurs y participent (les USA et la CEE — des Six — ont refusé d'adhérer).

Le prix maximum prévu dans le cadre de l'accord a dû être élevé deux fois ces dernières années pour compenser la chute du dollar. De plus, depuis 1972, le prix du sucre sur le marché libre a été constamment en dessus du prix maximum prévu dans l'AIS.

Cette année, des discussions ont eu lieu entre partenaires pour réanimer l'accord. En vain : dès 1974, il n'y aura plus d'accord international sur le sucre.

*B. Accord interaméricain sur le sucre :* Les USA ont signé avec une série de pays latino-américains, ainsi qu'avec les Philippines, un accord sucrier spécial. Ces pays ont reçu la garantie d'un contingent fixe de 5 millions de tonnes. Ce qui signifie que les USA ont fixé leur degré d'auto-suffisance à 65 %.

*C. Accord du Commonwealth :* La Grande-Bretagne consomme annuellement environ 3 millions de tonnes de sucre. Elle produit 1 million elle-même et importe environ 1,8 millions de tonnes de 14 pays du Commonwealth. Excepté l'Australie, ces derniers sont tous des pays en voie de développement.

*D. Cuba et les pays du COMECON :* Les pays de l'est et Cuba ont un accord spécial. Le Comecon s'est engagé à acheter le sucre cubain dont les débouchés étaient pour la plupart bloqués. Les achats ne sont pas payés en devises : Cuba doit acheter d'autres produits jusqu'à contre-valeur du sucre exporté.



E. *Le marché libre* : 8 millions de tonnes environ sont commercialisées sur le marché qui n'est pas lié par des accords, qu'ils soient internes, bilatéraux ou multilatéraux. Le surplus de sucre de la CEE est vendu sur ce marché libre.

## 2. La force du Marché commun des Neuf

L'Europe élargie (les Neuf) est le premier producteur mondial de sucre, devant l'URSS, le Brésil, Cuba, les Etats-Unis et l'Inde. Au milieu des années 50, la CEE avait, en matière de sucre, un degré d'autosuffisance de 90 %, degré qu'elle éleva à 115 % en 1971. La CEE écoule ce surplus à l'étranger, entre autres en Suisse, en baissant ses prix artificiellement, par le moyen de subventions à l'exportation (restitutions), pour qu'ils deviennent concurrentiels sur le marché mondial. Ces subventions sont payées en partie par les prix plus élevés que les consommateurs du Marché commun doivent payer pour leur sucre.

Il faut souligner cependant que la CEE ne forme pas un bloc uni en matière de politique sucrière. S'affrontent en son sein deux groupes, divisés précisément sur la politique à mettre en place à l'égard du tiers monde.

### Londres face à Paris

D'un côté, la Grande-Bretagne, qui a toujours importé une partie importante de sa consommation de sucre des pays du Commonwealth, et dont la production nationale a été restreinte en fonction des importations du tiers monde : les Britanniques, suivis du reste par les Danois, les Hollandais et les Allemands, sont partisans d'assurer aux pays en voie de développement associés à la CEE (africains et malgaches) et aux pays du Commonwealth des débouchés sur les marchés de l'Europe élargie.

De l'autre côté, les Français (dont le point de vue est partagé avec des nuances par les Italiens

et les Belges) qui alignent leur point de vue sur celui des betteraviers de l'hexagone et refusent catégoriquement la diminution de production qu'impliquerait un respect des intérêts du tiers monde.

La position française a jusqu'ici prévalu parmi ses partenaires européens, et ce débat interne retentit évidemment en Suisse, puisque si les pays en voie de développement pâtissent évidemment de l'appétit des betteraviers français, la Confédération helvétique, elle, en profite.

## 3. La Suisse à la botte de la CEE

En Suisse, pas de surproduction de sucre de betterave ! Ces quatre dernières années, la consommation suisse de sucre n'était couverte en moyenne que pour 21 % par les producteurs helvétiques. Selon l'arrêté fédéral sur l'économie sucrière de 1969, il n'est possible de cultiver des betteraves à sucre que sur 10 000 hectares. Ce même arrêté stipule que les deux sucreries d'Aarberg et Frauenfeld ne peuvent transformer que 500 000 tonnes de betteraves au maximum. Ces sucreries se trouvent dans une situation difficile ; car elles sont d'une part obligées de payer au paysan qui livre les betteraves un prix qui couvre ses frais de production, d'autre part elles doivent vendre le sucre en Suisse au prix du marché mondial, dicté de l'extérieur. Les pertes qui en résultent pour elles sont couvertes jusqu'à concurrence de 20 millions de francs par la Confédération.

Aujourd'hui la question se pose, en vue du nouvel arrêté sur l'économie sucrière qui doit entrer en vigueur dès novembre 1974, d'une extension de 20 % de la surface cultivée en betteraves (surface maximum portée de 10 000 ha à 12 000 ha) et d'une intensification de la transformation industrielle en sucre (nouveau maximum : 660 000 tonnes). Compte tenu des coûts (la culture des betteraves est celle

qui nécessite le plus de subventions par hectare), compte tenu de l'économie mondiale, cette extension ne s'impose pas. Elle est souhaitable pourtant du point de vue de l'agriculture suisse, car la culture des betteraves peut servir de compensation au recul de celle des pommes et de la production laitière, tout en influençant favorablement d'autre part la rotation des cultures.

Il reste que ces problèmes ne concernent que le cinquième de la consommation de sucre en Suisse. Les quatre cinquièmes restant proviennent de l'étranger. Et là, l'évolution des commandes helvétiques de ces dernières années tient de ce « satellitisme intellectuel » dénoncé par Ch. Eckenstein.

En 1966/67, un peu plus de 20 % de toutes les importations suisses de sucre provenaient des pays en voie de développement. Pour la période 1971/72, cette part était tombée à moins de 1 % (1972 : 0,7 %). En cinq ans, la CEE, dont la contribution a passé de 27 % à 71 % du total des importations dans notre pays, a donc éliminé le tiers monde du marché sucrier helvétique.

Si le tiers monde avait pu conserver la part des importations de sucre en Suisse qu'il avait au milieu des années 60, cela lui aurait rapporté pour l'année passée 28 millions de francs de revenus d'exportations. Ce qui correspond tout de même au quart de l'aide publique annuelle au développement accordée par la Confédération durant les années précédentes.

Explications officielles : économie de guerre, politique d'approvisionnement (la CEE bénéficie évidemment du réseau de transports européens par containers, liens commerciaux traditionnels avec la CEE, obligent ! Or l'on sait que pour beaucoup de pays du tiers monde qui en exportent actuellement des quantités insignifiantes, le sucre pourrait être à l'avenir un moyen de se défaire d'une dépendance trop unilatérale d'autres matières premières (comme le cacao, le café ou le thé) et de diversifier leur production.

● SUITE ET FIN DU TEXTE AU VERSO

## 4. Une solidarité réelle avec le tiers monde

S'impose dès lors de mettre en pratique notre solidarité avec les pays en voie de développement. L'expérience est réalisable sans léser les intérêts de l'agriculture suisse dont le contingent de production de sucre annuel ne serait pas modifié. H. Strahm, pour le Service de presse tiers monde ouvre des voies satisfaisantes et qui doivent encore être précisées :

A) Dans le cadre du système généralisé des préférences, il serait possible d'accorder aux pays en voie de développement des réductions sur les droits de douane. Et notamment, le droit de douane sur le sucre de 22 francs par quintal pourrait être *divisé en un élément protectionniste et un élément fiscal*, dont le premier pourrait être supprimé. Pour éviter dans ce cas une augmentation des pertes des sucreries (qui doivent constamment adapter leur prix de vente au prix du marché), la préférence pourrait être limitée à un certain contingent douanier (par exemple 50 % des importations).

B) Il vaudrait la peine d'examiner la possibilité d'introduire des *contingents d'importation* pour les importateurs, afin de les exhorter à un achat, au

moins partiel dans le tiers monde. Une telle mesure serait-elle possible sur la base de l'article 23 de la loi sur l'agriculture ? Elle n'enfreindrait en tout cas pas les règles de l'accord du GATT, mais bien, évidemment, celles du credo choyé de la philosophie commerciale libérale. Il faut toutefois reconnaître que quelques difficultés techniques apparaîtraient — bien que celles-ci ne soient pas insurmontables.

C) Pour terminer, une proposition aux organisations de notre pays qui veulent soutenir une vraie

---

### Consommation de sucre par habitant en 1971

USA	50 kg
Suisse	47 kg
Europe	39 kg
Amérique latine	35 kg
Asie	10 kg
Afrique (sans l'Afrique du Sud)	8 kg

---

politique de développement : il serait possible d'encourager les *consommatrices* à acheter du sucre brut. Il est vrai qu'il n'est pas facile de changer des habitudes de consommation, mais le déclenchement d'un mouvement de consommatrices aurait également d'autres avantages, notamment celui d'engager à une responsabilité concrète face à des problèmes aussi compliqués que préférences, contingents et restitutions. Si elle vise à susciter cette responsabilité, une « politisation » du sucre à l'avenir est souhaitable.

---

## René Leyvraz et le socialisme des années 20

René Leyvraz, journaliste et militant chrétien-social, vient de mourir et repose de son dernier sommeil au cimetière de Corbeyrier. C'est le moment de reprendre son premier livre « Les chemins de la montagne — Itinéraire d'un converti » (Librairie Bloud & Gay). Ce volume, tiré à 2200 exemplaires, est préfacé par l'abbé Charles Journet, devenu depuis lors le cardinal Journet.

Nous retiendrons de cet ouvrage quelques passages qui font revivre une période pas très lointaine de notre histoire régionale.

Elève de l'Ecole normale à Lausanne, R. Leyvraz affiche des opinions non conformistes. En voici les conséquences : « Après trois ans d'études, au seuil de l'examen préliminaire, alors que j'étais athée et socialiste au su de tous, je fus mandé au bureau directorial, où l'on s'efforça de me convaincre que je n'avais nulle vocation pour l'enseignement primaire. La modicité de mes ressources me fermait tout autre issue; on me sug-

géra de recourir à l'aide du Dr F... (probablement le professeur Forel, réd.) dont on me savait le disciple fervent. Je m'y refusai net, et fis valoir que l'école n'était en rien fondée à exiger de moi la moindre orthodoxie religieuse ou politique. Pour en finir, on fit intervenir la raison d'Etat, et je dus me rendre compte que mes pauvres récriminations ne me sauveraient pas. J'en fus blessé jusqu'au fond de l'âme. Comme je laissais paraître mon indignation, le directeur me répondit par ces paroles qui se sont gravées dans ma mémoire :

« Quand vous serez au pouvoir, vous autres socialistes, vous en ferez autant ! »

Inutile d'ajouter que Leyvraz échoua et fut congédié « muni d'un certificat des plus élogieux sur ma conduite, mon application, mon honnêteté... On y attribuait généralement mon échec à un état maladif qui, en effet, m'avait entravé ».

En avril 1919 le « Droit du Peuple » devient quotidien. René Leyvraz entre au service du nouveau journal le 1er mars (après un stage à Berne, dans une agence de presse, et à « La Sentinelle ») : « Le 1er avril au matin, j'étais à mon poste. Près de moi ronflaient les machines, les redoutables mangeuses de « copie » qu'il me faudrait alimenter. J'étais seul, mon directeur (Charles Naine, réd.) se trouvant à Berne pour une session du Conseil national. La candide incompétence des camarades m'investissait d'une responsabilité démesurée. Journaliste d'un mois, je devais présider à la naissance d'un quotidien. Avec la complicité des ciseaux et du pot à colle, je fis des premiers numéros un fameux galimatias. Pourtant, après quelques jours, je parvins à mettre de l'ordre dans mes rubriques, et le « Droit du Peuple » prit, par degrés, figure de journal. Cela n'alla point du reste sans quelques bonnes fournées de récriminations. C'est le pain quotidien des journalistes. » Leyvraz quitte le « Droit du Peuple » le 1er septembre 1920. Il part alors enseigner le français dans un collège américain de Constantinople. Une année après il se convertit au catholicisme; il découvre la doctrine sociale de cette Eglise et

aussi les réponses aux questions qu'il se posait. A son retour de Constantinople il est nommé rédacteur au « Courrier de Genève ».

Dans une des dernières pages du livre, écrit à la fin des années vingt, il s'adresse aux socialistes et écrit notamment : « J'ai connu le meilleur d'entre vous. Le meilleur et vous l'avez rejeté et méconnu. C'était Charles Naine. J'ai dit toute l'affection, tout le respect que je lui portais. Il est mort avant que ce livre fût achevé. Je le dédie à sa mémoire. Je sais qu'il eût compris ce geste, lui qui, au jour où nous dûmes nous séparer, me dit avec tristesse mais sans amertume d'aller où j'étais appelé. Il est mort en cherchant la Vérité. »

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Fonctionnaires chiliens et fonctionnaires vaudois

Je lis dans « La Suisse » du 16 novembre ceci sous le titre : *Chili : activités politiques interdites aux fonctionnaires.*

« Le Conseil du cabinet de la junte militaire chilienne a décidé, dans la nuit de mercredi à jeudi, d'interdire toute activité politique aux fonctionnaires de l'administration publique.

» A cet effet, tous les fonctionnaires chiliens devront s'engager, par une déclaration solennelle, à ne participer à aucune activité politique. »

Mon premier mouvement — et même mon second ! — est de me réjouir de vivre dans un pays où semblables atteintes à la liberté non seulement n'existent pas, mais encore sont impensables.

Toutefois, à la réflexion, les choses ne sont pas tout à fait aussi limpides qu'elles peuvent paraître. L'article 22 du statut des fonctionnaires vaudois prévoit que « les fonctionnaires doivent en toutes circonstances agir conformément aux intérêts de l'Etat de Vaud et s'abstenir de tout ce qui pourrait lui causer perte ou dommage. »

L'article 29 du statut neuchâtelois stipule de même : « Le fonctionnaire doit en toute circons-

tance agir conformément aux intérêts de l'Etat et s'abstenir de tout ce qui pourrait porter préjudice à ce dernier. Il lui est notamment interdit de se mettre en grève et d'y inciter d'autres fonctionnaires. »

L'article 12 du statut fribourgeois précise qu'il est interdit au fonctionnaire « de faire grève, d'inciter d'autres fonctionnaires à la grève ou de faire partie d'associations, de groupements ou syndicats qui prévoient la grève comme moyen de pression ».

L'article 13 enfin du statut valaisan va plus loin : « Les employés ont l'obligation de veiller aux intérêts de l'Etat même en dehors de leurs heures de service. Ils doivent notamment observer la plus complète discrétion sur toutes les affaires de service qui doivent rester secrètes en vertu de leur nature ou d'instructions spéciales. Cette obligation subsiste même après la cessation des rapports de service. »

Fort bien. Et voilà qui me semble justifié. Cependant, « l'Etat », c'est bien vague ! Et l'on peut différer sur ce qu'il convient d'entendre par « porter préjudice à l'Etat ».

Supposez qu'employé dans un hôpital « cantonal », que maître dans une école officielle (c'est mon cas), j'aie l'impression que telle ou telle mesure, telle ou telle disposition prise par l'autorité est néfaste, ai-je le droit de le dire ? ai-je le droit d'exposer mon point de vue — différent du point de vue officiel — dans ... disons par exemple l'organe de mon syndicat, en l'occurrence la VPOD ? Quant au secret de fonction, je puis être à la fois fonctionnaire et « patient » (j'ai tel parent soigné dans un hôpital, j'ai mes enfants à l'école, etc.). Vais-je devoir me taire sur d'éventuels « scandales » que j'aurai ou croirai avoir remarqués ? Je suis enfin à la fois « fonctionnaire », c'est-à-dire employé de l'Etat, et citoyen (et contribuable !), c'est-à-dire employeur en quelque sorte de mes employeurs, que je paie (par mes impôts), que j'ai peut-être contribué à élire...

Mais de ceci, plus amplement, une autre fois.

J. C.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Journaux estudiantins

*La fin des vacances universitaires a marqué la réparation des journaux d'étudiants : « Konzept », 37 000 exemplaires, à gauche, « Schweizerische Studenten Zeitung » et « Schweizerische Hochschulzeitung », 30 000 exemplaires, à droite. Dans le « Schweizerische Studenten Zeitung » (30), deux pages du professeur Mario Puelma, de Fribourg, sur la voie démocratique d'Allende vers le socialisme avec, comme conclusion, le rappel de l'inconciliabilité du marxisme et de la démocratie fondée sur le droit ; un diagnostic qui donnera bonne conscience tous azimuts (le journal rappelle que l'auteur est né en 1917 à Santiago et qu'il est citoyen suisse depuis 1966 ; il enseigne la philologie classique à Fribourg).*

— « Konzept » (6) publie un document du service psychologique de l'armée sur la méthodologie de la provocation.

— Notons que les grands journaux alémaniques « Neue Zürcher Zeitung » et « Tagesanzeiger » offrent dans de grandes annonces des abonnements à prix réduit aux étudiants.

*Le quotidien populaire « Blick » a aussi des abonnements à prix réduit, dits « de solidarité ». Les candidats sont les rentiers AVS (numéro à indiquer), les veuves, les apprentis (indiquer l'année d'apprentissage et l'année de fin d'apprentissage) ainsi que les « victimes du sort » (cause à indiquer).*

— Le « Badener Tagblatt » a analysé les résultats des élections communales dans la grande commune argovienne de Wettingen. Dix listes étaient déposées, dont, pour la première fois depuis longtemps, une liste du « Parti du travail ». A la clef du dépouillement, des échanges de voix entre tous les partis (les communistes ont donné 697 suffrages à d'autres listes et en ont reçu 316). — Dans le supplément hebdomadaire de la « National Zeitung », un travail de W. Jehle sur les séries télévisées et leurs impacts inconscients.



## Tout se déroule comme prévu

Tout semble être maintenant dit au sujet du Jura. D'où la difficulté d'en parler sans lasser le lecteur. Les lenteurs de l'Histoire, l'inertie sociale et le carcan des institutions obligeant le Jura à piétiner à la porte de la Confédération, condamnent le chroniqueur à rabâcher des évidences en attendant l'avènement désormais inéluctable d'un vingt-troisième canton suisse.

### La position des acteurs

Pour l'observateur extérieur, un bref rappel de la situation est peut-être nécessaire après le débat au Grand Conseil bernois sur le statut du Jura et la régionalisation du canton.

Les séparatistes refusent d'entrer en matière sur toute autre proposition que la création d'un nouveau canton. Seules, à leurs yeux, restent encore à négocier les modalités de la séparation.

La « Troisième Force » qui s'est bien battue ces derniers temps, est profondément déçue d'avoir été vaincue sur ses positions clefs. Elle n'est en effet pas parvenue à faire comprendre et admettre à Berne la nécessité d'octroyer au peuple jurassien des concessions substantielles. Elle envisage maintenant, notamment, un appel à l'intervention et à l'aide de la Confédération.

Les antiséparatistes, avec une mentalité d'assistés et des réflexes de colonisés, trouvent « a posteriori » absolument parfaits les semblants de cadeaux que Berne a daigné leur accorder.

Les Biennois, sans vergogne, ont défendu leurs privilèges en sacrifiant le Jura dont ils retirent pourtant une partie de leur prospérité.

Les Bernois, fatigués de la Question jurassienne et butés dans leur « bon droit » (l'honnêteté nous oblige à signaler ici quelques honorables exceptions) préfèrent aujourd'hui le « divorce » à une « séparation des corps ».

Le Gouvernement, ayant sur les bras un avorton

de statut, dans le dos une sommation du Rassemblement jurassien, dans la tête quelques velléités de machiavélisme, doit organiser un peu en catastrophe un plébiscite — piège, qui ne résoudra nullement le problème et qui sera d'ailleurs saboté par les séparatistes !

La Confédération Ponce-Pilate, empoisonnée par la Question jurassienne (alors-qu'il-y-a-tant-de-choses-à-liquider) ne sait comment intervenir sans créer un précédent fâcheux dans les pratiques feutrées du monde politique suisse ainsi que dans les relations déjà tendues à certains égards entre l'Etat central et les cantons.

Ceux qui sont opposés à la création de l'Etat jurassien croient pouvoir se débarrasser du problème en recourant maintenant très vite au plébiscite « à la bernoise ». Ils croient condamner ainsi les Jurassiens à choisir l'unité du Jura et à renoncer ipso facto à l'indépendance.

Comment ne pas voir dans le canton du Jura « à territoire limité » (si en désespoir de cause, on devait en un premier temps passer par là) non pas la fin, mais bien plutôt la relance du débat sur tous les plans, avec des moyens nouveaux et accrus.

Le canton de Berne ne voit-il pas qu'il trouvera demain en face de lui non plus une association privée, mais un Etat cantonal traitant d'égal à égal malgré la différence d'importance ?

La Confédération ne sait-elle pas qu'elle se verra poser à chaque occasion la question de la réunification du Jura et qu'elle devra en l'occurrence intervenir, puisqu'il s'agira alors d'un litige entre deux de ses membres ?

Les habitants du sud du Jura, minorité francophone encore plus minoritaire dans un canton germanophone, ne bénéficieront plus indirectement, comme jusqu'à ce jour, des revendications séparatistes et de la pression continue exercée par les forces autonomistes. Obligés de prendre en main la défense de leurs droits, soit ils deviendront autonomistes sinon séparatistes, soit ils disparaîtront comme groupe social distinct. Cette dernière éventualité pouvant encore être accé-

lérée par la régression économique et la dépopulation menaçantes des vallées du sud du Jura.

### Le canton du Jura, seul garant de l'unité

L'unité du Jura, à laquelle tout le monde déclare tenir — pour certains parce qu'il est de bon ton de s'y référer — n'est dorénavant plus réalisable à terme que dans le cadre d'un nouveau canton suisse.

Les citoyens de ce pays auront bientôt un lieu où se déclarer « Jurassien » ne sera plus une « infamie ». Ils ne devront plus s'épuiser à défendre leur existence nationale. Les énergies longtemps mobilisées dans la lutte autonomiste pourront être conjuguées et consacrées à la construction et au développement du nouvel Etat. Ce sera là certainement une mutation difficile, car l'expression des oppositions idéologiques ne sera plus subordonnée à l'affirmation « nationalitaire ». C'est cependant dans une réflexion sur ce point que les hommes politiques doivent d'ores et déjà s'engager.

Tout autre scénario appliqué à l'avenir du Jura uni peut enfin être classé au rayon des illusions technocratiques et des utopies juridiques.

## A nos lecteurs (suite et fin)

**Manifester votre attachement à DP, mais c'est très simple ! Il suffit d'abonner vos amis à votre hebdomadaire préféré. Notre formule d'abonnement-cadeau :**

— 53 francs pour régler votre dû et offrir DP pour un an au destinataire de votre choix. D'une pierre deux coups ! Vous réglez le problème des cadeaux de fin d'année, et vous vous assurez une lecture passionnante pour cinquante-deux semaines.

**P.S. — Au dos du bulletin vert la mention très lisible « abonnement-cadeau », et le nom (adresse complète et numéro postal) du nouvel abonné.**